

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – DECODTS Viviane – LACRESSONNIERE Vincent – JOHNSON Richard – LETURGEZ-WADOUX Margareth – VANHEEGHE Pierre – SCHRYVE Emmanuel – DEVULDER Elodie – CODDEVILLE Séverine — DUHAMEL Camille – BECK Grégory

Excusés : Monsieur HERMANT Éric a donné pouvoir à Madame CODDEVILLE Séverine
Madame GOUBET Hélène a donné pouvoir à Monsieur RYCKEBUSCH Emmanuel

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2025 :
Approbation à l'unanimité.

2/ Bilan des festivités 2025 :

Emmanuel RYCKEBUSCH fait le point sur les festivités notamment sur la Ducasse.
Sur les six dernières années, la Ducasse a coûté 23 103.84€ en totalité soit environ 3 850.64€ par an.
Toutes les manifestations qui ont eu lieu sur le village ont rencontré un franc succès.
Monsieur le Maire remercie Emmanuel pour ses prestations durant les deux mandats 2014-2020 et 2020-2026. Il le remercie pour toute l'énergie qu'il a mis à assumer cette responsabilité.

3/ Lotissement des Nénuphars :

Le lotissement comportera 16 lots d'une surface allant de 318.01m² pour le plus petit à 501.12m² pour le plus grand.
Le plan d'aménagement devrait être déposé mi-décembre et les délais d'instruction sont de 4 mois une fois le dossier complet.
Le Conseil Municipal à l'unanimité à renommer le lotissement « Le clos des hérissons ».

4/ Achat d'une parcelle Boeren Weg Ouest :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'une parcelle Boeren Weg Ouest afin d'élargir la chaussée pour l'amener de 3 m actuellement à 5 m de largeur.
En effet, la rue mesurant actuellement 3m, rend l'accès et les croisements ainsi que l'accès aux pompiers compliqués.
De ce fait, la Commune va acquérir du terrain afin d'avoir une bande de roulement d'une largeur de 5 m.
Les frais s'élèvent à environ 9 552 € hors frais de notaire soit 8 400 € à l'achat et 1 152 € de géomètre.

5/ Statut du personnel communal :

Compte tenu de la nouvelle législation, Monsieur le Maire nomme Sandrine Soubié, secrétaire de Mairie.

6/ Cérémonie d'échange de vœux :

La cérémonie d'échange de vœux aura lieu le samedi 24 janvier 2026 à 18h30.

7/Ouvertures de crédits budgétaires :

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, l'ouverture de crédits pour l'achat d'une parcelle Boeren Weg Ouest. Ces crédits budgétaires seront prévus lors du budget primitif 2026.

8/Projet d'autoconsommation collective solaire :

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune au projet d'autoconsommation solaire.

9/Autoconsommation collective solaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'Association Territoire d'Energie Flandre Solaire en tant que personne morale.